

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE154822044

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 2 624 079,27 \$ (contrat: 2 453 104,27 \$ + incidences: 170 975,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320101 - 5 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 20 août 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 20 août 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154822044, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 2 624 079,27 \$ (contrat: 2 453 104,27 \$ + incidences: 170 975,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320101 - 5 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE154822044

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 2 624 079,27 \$ (contrat: 2 453 104,27 \$ + incidences: 170 975,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320101 - 5 soumissionnaires

À sa séance du 29 juillet 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154822044. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Le 6 août 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154822044 qui lui avait été confié. Un représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a répondu aux questions des membres de la commission. Il a d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent au planage et à la pose d'enrobé bitumineux dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie. Certains travaux de reconstruction de bordures et de trottoirs sont nécessaires au bon drainage de rue et à la sécurité des utilisateurs.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 245 869,43 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 11,1 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 %

sauf pour les travaux de reconstruction de trottoirs et bordures où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux problèmes de drainage.

Le SIVT offre aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du programme de soutien à la voirie locale, soit le PCPR 2015, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017, le SIVT s'est vu allouer un budget de 50 M\$ en 2015 afin de réaliser ce programme dont la teneur des interventions est de procéder à des travaux de planage et de revêtement. Le PCPR vise à améliorer rapidement l'état général du réseau routier local montréalais en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans et en permettant à la Ville de rattraper le déficit d'entretien.

La sélection des rues est sous la responsabilité des arrondissements dans le respect des paramètres du programme et vise les chaussées dont l'état général (ou l'indice de performance) présente une dégradation partielle nuisant aux usagers. Par ailleurs, les rues choisies ne doivent faire l'objet d'aucune intervention par un tiers pour une période d'au moins 5 ans. La conception des plans et devis, les appels d'offres, l'octroi des contrats et la réalisation des projets sont, quant à eux, pris en charge par le SIVT.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer la qualité de vie des citoyens en améliorant l'état global des chaussées.

L'appel d'offres a été publié du 25 mai au 17 juin 2015. Les soumissions sont valides jusqu'au 15 octobre 2015.

Le processus d'appel d'offres public s'est terminé le 17 juin 2015. Sur huit preneurs de cahier des charges, cinq firmes ont déposé une soumission.

L'estimation des professionnels de la firme Macogep inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), a été établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre réel du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la firme externe, est de 1 037 335,41 \$ (29,7 %) favorable à la Ville.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont bien compris que les montants prévus pour les dépenses incidentes ne sont pas nécessairement tous dépensés. Ces montants peuvent varier selon la nature des travaux.

Enfin, les membres ont aussi apprécié les commentaires détaillés du Service sur l'estimation réalisée par une firme externe.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie le représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour ses interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154822044 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.